

9.0 PRÉSENCE DERRIÈRE LE BANC :

9.1 RINGUETTE QUÉBEC TOURNOI 2008-2009

5.02.04 PRÉSENCE DERRIÈRE LE BANC

Il doit y avoir un minimum de deux (2) personnes et un maximum de cinq (5) personnes derrière le banc, à l'exception de la classe Ouverte où le minimum est de un (1). L'une d'entre elles doit être une personne de sexe féminin qui doit avoir, au minimum, la certification requise pour l'entraîneur-adjoint. L'âge minimum requis pour être officiel d'équipe est de 16 ans. Cependant pour les catégories moustique et novice, l'entraîneur-adjoint peut être âgé de 14 ans et plus. La marraine n'est pas comptabilisée dans le nombre requis.

Nonobstant ce qui précède, la présence d'une personne de sexe féminin n'est pas obligatoire pour les catégories juvénile, ouverte, intermédiaire et senior, mais fortement recommandée.

Il est permis pour les catégories juvénile, intermédiaire et senior d'avoir une joueuse entraîneur-adjointe à la condition qu'elle possède les qualifications requises.

Les officiels d'équipe ont la responsabilité de prouver aux registraires qu'ils ont la certification requise en présentant leur carte du Programme national de certification des entraîneurs 3M ou tout autre document requis.

En cas de non-respect du présent article, la partie est perdue par défaut par l'équipe fautive.

CERTIFICATION MINIMUM REQUISE

CLASSE AA :

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints:

Certification C.I. ou

Certification 2

Les autres officiels d'équipe : certification de gérant(e) de Ringuette Canada (max. 1), soit soigneur (max. 1).

Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être certifiés.

CLASSE A:

Entraîneur chef

Formation C.I.

Certification 1 + théorie 2 + technique 2

Entraîneurs-adjoints :

Certification 1

Les autres officiels d'équipe: certification de gérant(e) de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être certifiés.

N.B. Pour la catégorie Atome A l'entraîneur qui n'a aucune certification doit suivre le SCI qui sera reconnu s'il est suivi dans la présente saison.

CLASSE B, NOVICE A et SENIOR A :

Entraîneur chef et un (1) entraîneur-adjoint:

Formation S.C.I. ou Certification 1

CLASSE C :

Entraîneur chef :

Formation S.C.I.

Un (1) entraîneur-adjoint : certification de gérant(e) de Ringuette Canada ou SCI obligatoire.